

Res  
HJ13  
Aaf  
1883

FINANCES DU CANADA.

---

# DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ AUX COMMUNES

PAR

SIR LEONARD TILLEY

*Ministre des Finances*

30 MARS 1883

---

Sir LEONARD TILLEY.—Je désire, M. l'Orateur, avant que vous quittiez le fauteuil, faire l'exposé financier et en même temps attirer l'attention de la Chambre sur les résolutions que le gouvernement entend proposer, lorsque la Chambre siégera en comité, relativement aux modifications à apporter dans le tarif.

A la dernière session du parlement, le seizième jour après la réunion des Chambres, j'étais en mesure de faire l'exposé financier du gouvernement. Cette année, l'exposé a été retardé par certaines circonstances, ce qui a occasionné des critiques dans cette Chambre et hors de cette Chambre. Je désire, faire à ce sujet quelques remarques qui feront comprendre à la Chambre la nécessité de ce délai et après lesquelles celle-ci approuvera la conduite du gouvernement.

On se rappelle qu'à la dernière session, le gouvernement a demandé au parlement de réduire les taxes pour l'année courante de \$1,000,000 ou \$1,250,000. Après avoir examiné avec soin les recettes et les dépenses probables du prochain exercice, le gouvernement a cru qu'il

pouvait en toute sûreté demander au parlement, à cette session, de réduire la taxation encore de \$1,000,000 ou \$1,250,000. Cette réduction étant décidée, la question se présenta naturellement de savoir sur quels articles elle devait porter. Nous avons vu le Congrès des Etats-Unis, à sa session actuelle, saisi de diverses propositions ayant pour objet une réduction des droits de douane et des taxes du revenu intérieur variant de \$50,000,000 à \$120,000,000, suivant l'action que prendrait le Congrès sur ces résolutions. Sur un chef seul, on proposait que le droit d'accise sur le tabac fut réduit de seize à huit cents la livre. Une autre proposition demandait une abrogation complète de la taxe. Si l'une ou l'autre de ces propositions était adoptée, il devenait nécessaire pour le parlement du Canada, afin d'empêcher un commerce illicite, afin de protéger le commerçant honnête, afin de protéger nos propres industries manufacturières, d'abaisser nos droits en proportion de la réduction opérée aux Etats-Unis. Si le Congrès adoptait la proposition de réduire la taxe à 8 cents, cela nécessitait une réduction de notre part de \$750,000 et l'abrogation complète de cette taxe eut nécessité de notre part une réduction de \$1,250,000 ou peut-être de \$1,500,000. Dans ces circonstances, il nous fallait attendre pour savoir la nature de la législation qu'on adopterait dans le Congrès américain par rapport aux revenus de douane et d'accise avant de pouvoir soumettre nos propositions au parlement.

Ce n'est que le 3 mars au soir que la question fut décidée et bien que nous eussions demandé d'être renseignés le plus tôt possible sur la nature des modifications opérées, ce n'est que le 6 de mars que nous obtînmes ces renseignements ; et alors il nous fallut examiner la question avec soin—car il était évident que cette réduction seule de la taxe sur le tabac nous ferait perdre un revenu très considérable. Il fallait donc opérer des changements dans les réductions que nous nous étions proposées sur les articles importés par la douane. Or, M. l'Orateur, dans tous les cas il ne nous eût pas été possible de soumettre nos propositions à la Chambre avant mardi dernier et la Chambre avait décidé de s'ajourner pour la vacance de Pâques le mercredi soir et il eût été de la dernière inconvenance de présenter l'exposé financier et de laisser ensuite s'écouler une semaine ou dix jours sans le discuter.

Dans ces circonstances le gouvernement a cru qu'il valait mieux attendre la reprise des séances et profiter du premier jour destiné à la discussion des mesures du gouvernement pour vous soumettre notre exposé.

Je crois donc, M. l'Orateur, qu'après ces explications on pardonnera le délai survenu et j'ai confiance que le pays n'en souffrira pas.

Nous ne sommes pas dans la position dans laquelle nous étions l'année dernière. Nous nous proposons alors d'enlever les droits sur un ou deux articles de la plus haute importance, et en justice pour le commerce du pays nous devons décider cette question immédiatement. Les propositions que le gouvernement a à faire aujourd'hui ne sont pas destinées à prendre effet immédiatement, et c'est pourquoi ce retard est moins grave.

Je vais maintenant remplir la tâche importante qui m'est dévolue et tout en sentant que le gouvernement a les déclarations les plus satisfaisantes à faire à la Chambre, je sens que je n'ai pas la force physique nécessaire pour me permettre d'accomplir cette tâche comme je le désirerais, ou comme la Chambre s'attend, j'en suis sûr, que je le fasse.

Je dois d'abord appeler l'attention de la Chambre sur une déclaration que je faisais en commençant mon discours à la dernière session du parlement à l'effet qu'à aucune époque de l'histoire du Canada le gouvernement n'avait rencontré le parlement avec une position financière plus prospère que ce jour-là. J'ajouterais qu'à aucune période de l'histoire du Canada le crédit du pays n'avait été aussi élevé et que jamais le Canada n'avait été aussi prospère que ce jour-là. Je suis heureux, M. l'Orateur, de savoir que la Chambre et le pays m'approuveront quand je dirai que les remarques que je faisais alors peuvent se répéter aujourd'hui en toute vérité.

Je ne désire prendre du temps de la Chambre que ce qui sera nécessaire pour soumettre notre cause et m'occuper des recettes et de la dépense de l'année dernière. Mes remarques seront courtes; les comptes publics ont été livrés aux députés de cette Chambre, qui y sont habitués et connaissent la position financière du pays, dont le proposeur et le secondeur de l'adresse en réponse au Discours du Trône ont parlé en termes si éloquents. Cependant, M. l'Orateur, je vais fournir ces comptes de nouveau afin que nous ayions présents à la mémoire la position que nous occupons.

En premier lieu, M. l'Orateur, je dois dire que les recettes imputées l'année dernière au revenu consolidé se sont élevées à \$33,383,000 et que la dépense s'est élevée à \$27,067,000, laissant un surplus de \$6,316,000, le surplus le plus considérable qui ait jamais été déclaré au Canada. Ajoutons à cela \$1,744,000 reçues pour concessions de

terre dans le Nord-Ouest, faisant en tout un surplus de plus de \$8,000,000 pour les opérations de l'année dernière.

Pendant la même période, M. l'Orateur, il a été dépensé au compte du capital, pour les chemins de fer du Pacifique canadien et de l'Inter-colonial, pour l'agrandissement des canaux et pour arpentages dans le Nord-Ouest, \$7,340,000, laissant un surplus sur toutes les dépenses au compte du capital pendant l'année dernière; et si nous prenons en considération le fonds d'amortissement créé pour la réduction de la dette, la dette nette du Canada pendant l'année dernière, nonobstant cette dépense de \$7,340,000 au compte du capital, a été réduite de \$1,750,000, et l'intérêt payé sur cette dette, pendant l'année, a été de \$15,000 moindre que celui sur l'année précédente. De plus, M. l'Orateur, nous avons non seulement dépensé \$7,340,000 à compte du capital; mais, pendant cette période, nous avons, en sus, payé des dettes échues de \$4,000,000. Nous avons en main le surplus qui revenait au peuple de la Puissance, s'élevant à plus de \$5,920,000, et après avoir payé la somme ci-dessus mentionnée, il nous restait presque \$2,000,000 pour faire face aux dépenses de l'année courante. Dans ces circonstances, notre situation financière était excellente; nous n'avons pas été forcés de contracter des emprunts, mais nous avons fait face à des dépenses considérables et nous avons payé un montant de dettes assez élevé avec l'excédant en caisse et les intérêts sur les fonds déposés par le peuple aux banques d'épargne du gouvernement.

Inutile de m'arrêter plus longtemps à cet état général touchant les opérations financières de l'année, mais qu'il me soit permis d'appeler l'attention de la Chambre sur une question à laquelle feront probablement allusion les honorables députés de la gauche lorsqu'ils discuteront mon exposé budgétaire.

L'année dernière les dépenses ont excédé de \$1,500,000 celles de l'année précédente.

UNE VOIX.—Ecoutez! Ecoutez!

Sir LEONARD TILLEY.—Il y a deux ans les dépenses se sont élevées à \$25,500,000, et, l'année dernière, elles ont atteint le chiffre de \$27,000,000.

J'entends un honorable député de la gauche s'écrier: "Ecoutez! Ecoutez!" et c'est pourquoi je vais donner des détails au sujet de cette augmentation des dépenses afin de démontrer que si les dépenses de

L'année dernière ont excédé de \$1,500,000 celles de l'année précédente, les taxes n'ont pas été augmentées de plus de \$500,000. J'ai préparé un état relativement à l'augmentation des dépenses l'année dernière, et je désire appeler l'attention de cette Chambre sur les différents items qui se rattachent à cette augmentation et sur les circonstances qui en ont été la cause.

Le premier item est celui de \$146,650, augmentation des intérêts. Je ferai observer que nous n'avons pas payé, pour les intérêts, \$146,650 de plus que l'année précédente. Ce montant représente simplement la différence entre les recettes à compte des intérêts et les paiements sur le même compte, parce que, comme je l'ai dit en commençant, le montant réel payé pour les intérêts est de \$15,000 moindre que celui payé l'année précédente; mais cela s'explique par l'augmentation des dépôts aux banques d'épargne, et par le fait que le syndicat du Pacifique, en vertu de son contrat, a déposé entre les mains du gouvernement une forte somme, sur laquelle il a fallu payer les intérêts; ce qui a nécessairement augmenté le chiffre total des intérêts, quoique le gouvernement n'a pas voulu que ce montant ne reste à rien faire; il l'a déposé aux banques à quatre par cent d'intérêt, et, si les paiements ont augmenté, les recettes ont augmenté aussi en proportion égale. Conséquemment cette somme de \$146,650 ne représente pas une taxe payée par le peuple. Nous avons payé cette somme additionnelle pour les fonds déposés entre nos mains, et en avons été remboursés, ce qui fait que nous avons payé \$15,000 de moins que l'année précédente. Je crois que ces explications sont satisfaisantes en tant qu'il s'agit de cet item.

Le second item est celui du fonds d'amortissement, qui a été augmenté de \$39,993. Cet item augmente d'année en année et est consacré à la réduction de la dette publique; on n'a donc pas raison de se plaindre de cette dépense. Il a été augmenté en vertu des arrangements conclus pour la négociation de nos emprunts et est consacré à acquitter les dettes échues. Or, on constate une augmentation de \$75,481 dans les subsides payées aux provinces dont la population n'a pas encore atteint quatre cent mille âmes et qui ont droit à 80 cents par tête tant que leur population n'aura pas atteint ce chiffre, et on ne peut blâmer le gouvernement d'avoir payé ces subsides.

L'item suivant est l'augmentation de \$30,072 pour les dépenses du service civil. Les honorables députés de la gauche prétendent, sans

doute, qu'on aurait pu éviter ces dépenses ; mais, si l'on considère qu'en vertu des dispositions de l'acte concernant le service civil, les employés ont droit à une augmentation de cinquante piastres par année, on comprendra que cette augmentation absorbe la moitié du montant, et vu que le pays, surtout le Nord-Ouest, se développe rapidement, il est nécessaire d'augmenter le nombre des employés, particulièrement dans le département des postes et des banques d'épargne, de sorte qu'on ne peut critiquer cette dépense.

A l'item du recensement, on remarque une dépense de \$125,637. Le gouvernement était obligé de faire faire le recensement ; et je puis affirmer sans crainte, que l'honorable ministre qui en a été chargé, l'a fait à moins de frais qu'en 1871.

On constate une augmentation de \$105,811 dans les dépenses pour la milice. On se demandera peut-être s'il était nécessaire d'augmenter ces dépenses, et je ferai observer à ce propos qu'elles ont été réduites pendant plusieurs années, et que, l'année dernière, on a décidé de les augmenter, et il est probable qu'on demandera au parlement de les augmenter davantage. Cette proposition soulèvera peut-être des objections, mais je crois, cependant, que si l'on considère l'étendue du pays ainsi que sa position, et que l'on se rappelle que ces dépenses ont été diminuées pendant quatre ou cinq ans avant 1879, le parlement approuvera cette dépense.

Il y a une augmentation de \$284,674. dans les dépenses pour les travaux publics. Depuis deux ou trois ans, nous n'avons pas dépensé autant dans ce département qu'en 1874, 1875 et 1876. Les deux partis sont d'opinion qu'il est du devoir du gouvernement d'encourir des dépenses pour la construction ou les réparations d'édifices publics dans les différentes parties du pays, lorsque l'état des finances le permet.

On constate une augmentation de \$378,317 dans les dépenses pour l'administration des affaires des Sauvages. J'admets que ces dépenses sont considérables, mais je doute qu'aucun député de cette Chambre désire nous voir aux prises avec les difficultés qui existent maintenant dans la république voisine, plutôt que de nous voir agir loyalement et d'une manière libérale avec les sauvages, afin d'éviter les troubles qui embarrassent le pays voisin. Ainsi, malgré que les députés des deux partis soient opposés aux augmentations des dépenses, je suis persuadé qu'à cette occasion personne ne fera d'objections, puisque c'est une dépense nécessaire au développement du Nord-Ouest.

On remarque une augmentation de \$103,909 dans les dépenses du département des postes, y compris \$30,000 ou \$40,000 imputables aux dépenses de l'année dernière. Ceci élève le chiffre des dépenses à \$150,000 et en revanche nous avons une augmentation de \$200,000 dans les recettes, différence entre les recettes et les dépenses du Département des Postes, l'année dernière. Nonobstant les dépenses encourues dans le Nord-Ouest, que je qualifierai plutôt de fortes que d'extravagantes, le chiffre est encore moindre que celui d'aucune autre année précédente depuis 1874-75.

Je passerai maintenant aux travaux publics et canaux. L'augmentation des dépenses est de \$189,847 ; mais j'ai la satisfaction de dire que le trafic a augmenté sur les chemins de fer, ce qui donne une augmentation de revenus équivalant à plus de \$189,000.

Donc, les taxes n'ont pas été augmentées et ce fait indique que nos chemins de fer nous rapportent des revenus plus considérables, sans qu'ils nous coûtent à peine plus qu'auparavant.

Relativement à cette augmentation de \$1,500,000 des dépenses publiques, j'ai mentionné des items s'élevant à \$1,484,000, et je suis convaincu que dans ces circonstances la Chambre comprendra qu'il ne reste qu'une faible partie de cette augmentation de \$1,500,000 à ajouter aux taxes que paie le peuple, et que ces dépenses sont tout-à-fait justifiables.

Maintenant, M. l'Orateur, je ferai d'autres observations au sujet de l'augmentation des dépenses publiques. Les honorables députés de la gauche ont force habitude de signaler cette augmentation de dépenses, sans en expliquer la cause ; mais pour donner plus de poids à mes explications je dirai ceci : Bien que les dépenses l'année dernière aient excédé de \$1,500,000 celles de l'année précédente, si nous n'avions collecté que le montant nécessaire pour faire face aux dépenses et rien de plus, la taxe que le peuple aurait eu à payer aurait été de 13 cents par tête moindre que celle imposée entre les années 1874 et 1878, si le gouvernement d'alors avait collecté de quoi subvenir aux dépenses. Je veux que ceci soit bien compris, car c'est d'après cela qu'on peut juger des taxes imposées sur le peuple. A mesure que nos sources de revenus, soit des chemins de fer, soit des bureaux de postes, soit autrement, prennent de l'augmentation, il faut que les dépenses augmentent dans la même proportion, et tant que cette augmentation des dépenses ne fera pas augmenter les taxes, le peuple ne s'en plaindra pas, mais il se

félicitera plutôt de ce que le pays prospère, et de ce que les travaux publics soient en si bon état.

Passons maintenant aux recettes et dépenses de l'année courante, évaluées d'après les huit mois de l'année qui sont expirés. Cette estimation indique que les douanes nous rapporteront \$22,750,000 ; l'accise \$5,900,000 ; les postes \$1,600,000 ; travaux publics y compris les chemins de fer, \$3,000,000 ; les intérêts sur placements \$800,000 ; autres sources, \$800,000, ce qui porte le total des recettes du revenu consolidé, pour la présente année, à \$34,850,000. Les dépenses à compte du revenu consolidé seront de \$28,850,000, laissant un surplus pour l'année courante de \$6,000,000. Nous calculons, en outre, que nos terres du Nord-Ouest nous rapporteront une somme aussi considérable que l'année dernière, \$1,750,000, ce qui portera le chiffre de l'excédant à \$7,750,000. Dans le cours de l'année, les dépôts dans les banques d'épargne nous rapporteront probablement \$5,250,000.

Voyons maintenant à quelles dépenses nous aurons à faire face. Nous aurons probablement à payer \$12,500,000 pour le chemin de fer du Pacifique Intercolonial, les canaux et les explorations dans le Nord-Ouest. Nous aurons à payer des dettes échues, qui sont en partie acquittées aujourd'hui, au montant de \$7,000,000, et, avec l'excédant que nous avons, le revenu des terres de la Couronne, et celui des banques d'épargne, nous ferons face à ces dépenses, sans être obligé d'emprunter. Toutefois, si les dépôts aux banques d'épargne diminuaient, ce qui est improbable si on en juge par le montant que nous avons reçu, un emprunt de deux ou trois millions de piastres serait bien vite souscrit en Canada, parce que, de tous côtés, les obligations du gouvernement sont en demande, de sorte que nous ne serions pas obligés d'avoir recours aux marchés étrangers. Il est certain que nous pourrions faire face à tous nos engagements de la manière que nous avons indiquée. J'ai mentionné l'augmentation des dépenses de l'année dernière, et je dois dire qu'il y a une augmentation considérable dans celles de l'année courante. Cette augmentation a été de \$1,500,000 l'année dernière, et je n'ai aucun doute que lorsque les estimations supplémentaires seront soumises à la Chambre, et qu'on aura pourvu à quelques entreprises importantes, on constatera que les dépenses cette année excéderont de \$1,800,000 celles de l'année dernière. Je vais soumettre la plus grande partie de ces items à la Chambre.



Il y a une somme de \$500,000 pour les dépenses du chemin de fer, somme demandée en sus de celle votée pendant la dernière session du parlement.

Ce montant est considérable, sans doute, mais il ne faut pas oublier que les revenus augmenteront aussi et seront plus que suffisants pour couvrir cette somme qui sera consacrée aux frais d'exploitation du chemin de fer, comme nous pouvons en juger par les derniers huit mois écoulés. On voit donc que si cette somme de \$500,000 est ajoutée au montant des dépenses, elle n'augmentera nullement les taxes.

Relativement à l'administration des affaires des Sauvages, on a dû demander \$200,000 pour les raisons que j'ai données. Nous espérons qu'avant longtemps les Sauvages, profitant de l'instruction qu'on leur donne dans les travaux agricoles, s'établiront sur les terres qui ont été réservées pour eux, qu'ils les cultiveront et que le pays sera débarrassé, en grande partie, du fardeau qu'ils lui imposent aujourd'hui. Mais comme je l'ai fait observer en parlant des dépenses de l'année dernière, il est question de décider si nous nous exposerons aux difficultés auxquelles j'ai fait allusion, ou si nous agirons avec humanité, en dépensant une somme additionnelle, afin d'éviter ces difficultés.

Puis, il y a \$32,000 de plus cette année pour le service de l'immigration. Je crois que les crédits supplémentaires qui seront soumis porteront cette somme à \$50,000. Mais quand nous envisageons les perspectives qui se présentent, quand nous voyons par les indications que nous en avons déjà, que nous aurons au printemps une immigration très-considérable, que la somme dépensée pour l'immigration l'année dernière, comparée au nombre des immigrants qui se sont établis dans le pays, était très légère, et que la dépense, cette année, comparée au nombre d'immigrants qui sont arrivés dans le pays, n'est que d'un tiers de ce qu'elle était les années précédentes,—il n'y a pas un député des deux côtés de cette Chambre qui s'objectera à une dépense additionnelle de \$50,000, si elle a pour résultat de nous amener des hommes et des femmes qui s'établiront dans le pays et en feront leur demeure.

En ce qui a rapport aux canaux et aux télégraphes, nous aurons dépensé \$50,000 de plus cette année. Cette somme a été jugée nécessaire aux réparations des canaux et à l'agrandissement de notre système de télégraphe,—télégraphe sur nos côtes, télégraphe au Nord-Ouest,

télégraphe dans la Colombie Anglaise—et comme les moyens de communication par télégraphe sont devenues de nos jours une nécessité absolue et économique de notre commerce, pas un député ne s'objectera, j'en suis sûre, à une augmentation de dépenses à cette fin.

Nous avons pour l'exercice actuel \$150,000 qui ont été votées par le parlement l'année dernière comme prime aux pêcheurs. Cette somme, naturellement, a été votée par la Chambre et acceptée, et je suis convaincu que le pays trouve que c'est une contribution sage et judiciaire en faveur de nos pêcheurs.

Il a été dépensé pour le recensement \$130,000 de plus que la dépense de l'année dernière. La dépense, l'année dernière, a été de \$100,000 et la dépense pour l'exercice courant dépasse cette somme de \$130,000. On ne peut y avoir d'objection quand on sait que cet argent est dépensé avec économie.

Pour la police à cheval du Nord-Ouest, il y a une augmentation de \$123,000. Le ministre de l'intérieur, le très honorable chef du gouvernement, a exposé à la Chambre, à la dernière session, la raison de l'augmentation de ce corps. Le parlement l'a appuyé et cette augmentation de dépense est le résultat de l'action du parlement.

En rapport avec les bureaux de poste, il y aura une autre augmentation de \$100,000 pour l'exercice courant, et nous nous attendons à retirer un revenu équivalant de cette source.

Les dépenses en rapport avec les élections générales ont été de \$175,000. Cette dépense aurait pu être retardée d'une année, M. l'Orateur, mais je crois que la majorité de cette Chambre en trouvera l'emploi judicieux.

Les subsides aux provinces sont le résultat de l'action de cette Chambre et sont devenus nécessaires en vertu de cette action.

Il y a augmentation de \$150,000 pour les travaux publics. J'ose dire qu'il y a à peine un député de cette Chambre qui n'approuve le gouvernement au sujet de cette dépense, à moins qu'il ne trouve que sa localité est négligée sous ce rapport. Quand j'ai déclaré que nous ferions ces constructions publiques quand les ressources du pays les justifieraient, j'ai remarqué que cette déclaration a été accueillie avec une satisfaction générale.

Les articles ci-dessus représentent \$1,665,000 de la somme de \$1,850,000 censée représenter l'augmentation de dépense pour l'exercice courant, et il n'y aura qu'une certaine partie de cette somme que le

peuple aura à payer sous forme de taxes. En prenant la dépense de cette année, basée sur l'estimation que je viens de fixer, et prenant la population comme base, la somme pour laquelle il faudrait taxer le peuple n'est que de un centin par tête de plus que la moyenne de 1874 à 1878, et cela nonobstant le fait que nous avons dépensé \$30,000,000 pour chemins de fer et autres travaux publics depuis 1878.

Voilà pour le dernier exercice à l'exercice actuel.

Je désire maintenant, avant de passer au prochain exercice financier, parler de quelques points sur lesquels, après considération, je me crois justifiable d'attirer l'attention de la Chambre.

Ça été la politique constante du gouvernement depuis 1879 de soumettre au parlement, avec l'exposé financier, les faits qui, dans notre opinion, justifient la politique qu'on a appelée la politique nationale. Depuis 1879 jusqu'à la dernière session, et aussi à la dernière session, nous avons soumis au parlement des faits qui ne peuvent être contestés suivant nous, pour prouver que cette politique était une bonne politique, une politique en vue des intérêts du pays, et pour prouver en même temps que les craintes exprimées par les députés de la gauche sur l'effet de cette politique étaient sans fondement. Je pourrais aujourd'hui appuyer la cause du gouvernement sur le verdict de juin dernier, mais je crois qu'il vaut mieux ne pas s'appuyer sur ce verdict, mais soumettre à la Chambre, d'année en année, la preuve qui s'accumule, afin que le public voie et comprenne, et qu'il en retire une foi encore plus ferme dans cette politique qu'il n'en a témoignée en juin dernier.

Je désire donc soumettre à la considération de cette Chambre quelques faits qui, dans mon opinion, justifient cette politique. Bien que ce soit répéter jusqu'à un certain point ce que j'ai déjà dit, cependant il y a eu de nouvelles preuves en faveur de cette politique. Je n'appuie pas aussi longuement là-dessus qu'à la dernière session, alors que, trouvant mon discours un peu plus long que de coutume, les députés de la gauche ont dit : " Nous sommes pour avoir une élection." Je ne désire pas entrer aujourd'hui dans d'aussi longs détails, mais seulement rappeler quelques faits principaux et peut-être préparer le terrain pour une autre élection, au dire de l'honorable chef de la gauche. Je prendrai quelques déclarations faites par les députés de la gauche, en 1879, contre cette politique. On disait alors, entre autres choses, qu'elle aurait pour effet d'enrichir le riche et d'appauvrir

Le pauvre, que c'était en réalité un système de taxation qui devait peser surtout sur le pauvre et profiter aux riches.

Mr. MACKENZIE.—Ecoutez ! Ecoutez !

Sir LEONARD TILLEY.—Les députés de la gauche s'écrient : " Ecoutez, écoutez," Je n'exposerai qu'un fait ou deux. Je les ai déjà exposés, mais chaque année qui s'écoule ajoute à leur force. Quels sont ces faits et que prouvent-ils indiscutablement en ce qui regarde la condition du pauvre, du travailleur, c'est-à-dire de la masse de la population qui doit nécessairement travailler pour vivre ? Quel est le résultat ? De 1874 à 1878, cette classe de personnes n'a augmenté ses dépôts aux banques d'épargne que de \$2,300,000. Ces dépôts, en 1875 et 1876, étaient absolument moindres que les années précédentes, et en 1877 il y eut une augmentation par le fait qu'un terrible incendie avait eu lieu dans la ville de Saint-Jean et que les personnes qui avaient retiré leur assurance ne pouvaient obtenir 3 pour cent, non, ni 2 pour cent dans les banques du Nouveau-Brunswick, et déposèrent alors leur argent dans les banques d'épargne où elles pouvaient faire des dépôts sans être limitées. L'augmentation de 1877 est due, en grande partie sinon toute entière, au fait que les porteurs de polices qui avaient retiré leur assurance et qui n'en avaient pas besoin sur le moment, en déposèrent le montant dans ces banques.

Mais en prenant l'augmentation des dépôts en 1877 et 1878, l'augmentation pour les cinq années n'est que \$2,300,000 ; mais en prenant l'augmentation des dépôts en 1877, l'augmentation générale n'est que de \$2,300,000, représentant en réalité l'intérêt qui fut ajouté au capital, tandis que dans ces quatre dernières années, il a été déposé dans ces banques d'épargnes en sus des sommes retirées, \$13,000,000, et qui plus est, les dépôts dans les banques qui étaient de \$66,406,516 en 1878 étaient de \$96,879,544 au 31 décembre 1882, soit une augmentation de \$30,473,028 en quatre ans. Maintenant, nous avons ici une augmentation de dépôts de \$43,000,000, et n'est-ce pas une preuve que la masse du peuple de ce pays se trouve dans une meilleure position qu'il n'était, quand en cinq années il n'avait pu déposer, y compris les intérêts, que \$2,300,000 par an. Je crois qu'il est inutile pour moi d'en dire plus pour prouver que la situation du pays est meilleure, que les ouvriers gagnent de meilleurs gages qu'autrefois, et qu'ils trouvent de l'emploi partout où ils le veulent. Le surplus de leur gain se

constate par les rapports des banques d'épargne et leur consommation par la quantité d'articles manufacturés ou importés qui ont été employés dans le pays, et je crois que c'est une réponse suffisante aux craintes exprimées par d'honorables membres à cet époque.

Voici, M. l'Orateur, une des craintes qu'ils avaient formulées. Quelles étaient les autres? C'est que le commerce avec la Grande-Bretagne, sous notre politique, diminuerait et le commerce avec les Etats-Unis augmenterait, et on nous a accusés de manquer de loyauté parce que nous nous lançons dans une politique qui amènerait inévitablement ce résultat. Ceci a été dit distinctement dans cette Chambre et a été donné comme l'une des raisons qui devait faire rejeter notre politique.

Quels sont les faits? Que les importations de la Grande-Bretagne ont été de \$13,000,000 de plus qu'elles n'étaient en 1878, tandis que les importations des Etats-Unis ont été de \$300,000 à \$400,000 de moins pendant la même période.

Il y a, M. l'Orateur, un autre point qui se rapporte à ce sujet. Je crois que mon honorable ami de Lambton s'est efforcé d'établir qu'après la première année de mise en pratique de notre politique, les droits sur les marchandises anglaises avaient augmenté dans une plus grande proportion que les droits sur les articles importés des Etats-Unis. J'ai devant moi le tableau des importations de la dernière année et qu'y vois-je? Je vois que les droits sur les marchandises importées de la Grande-Bretagne ont augmenté de deux et trois quarts pour cent, relativement à l'année 1878, tandis que les droits sur les marchandises importés des Etats-Unis ont augmenté de quatre et demi pour cent, et l'on doit bien se mettre dans l'esprit qu'une très grande partie des marchandises que nous importons des Etats-Unis consiste en coton brut et qu'il y a eu une grande augmentation dans cet article, à peu près 200 pour cent, et nous avons aussi importé des Etats-Unis en 1878 une grande partie de notre sucre, ce qui tend à augmenter les droits. La nature de ces importations des Etats-Unis prouve que, pour ce qui regarde le tarif actuel, il est indirectement plus conforme aux intérêts des manufactures anglaises qu'à l'industrie manufacturière des Etats-Unis et que les craintes de mes honorables amis sur ce sujet doivent s'évanouir. Pour nous, nous avons la confiance que cette politique rétablirait l'équilibre entre nos importations et nos exportations; on exprima la crainte de ne pas voir nos espérances se réaliser,

et je me souviens que l'honorable chef de l'Opposition, dans les remarques qu'il fit sur l'adresse en réponse au Discours du Trône, attira l'attention sur l'absence de toute allusion à ce sujet dans le discours. Laissez-moi vous dire, comme renseignement, et l'on peut consulter les documents pour s'en assurer, que nous avons obtenus grandement les résultats que nous attendions. De 1867 à 1871-72, qui a été la première période de quatre ans depuis l'Union, la moyenne de la différence entre les exportations et les importations a été de \$12,250,000 par an. Pendant la seconde période de quatre ans cette moyenne a été de \$36,000,000 par an. Dans la troisième période elle a été de \$15,000,000 par an et pendant les quatre dernières années, c'est-à-dire, depuis 1878 jusqu'à 1882 cette moyenne a été de \$8,333,333. Il faut donc reconnaître que notre politique a eu pour effet d'établir un certain équilibre entre les revenus et les dépenses.

On a manifesté, M. l'Orateur, une grande anxiété dans le pays, et je crois que l'honorable chef de l'Opposition s'en est fait l'écho, à propos de ce qui arriverait nécessairement si nos exportations n'étaient pas égales à nos importations.

Je crois que j'ai recueilli de lui certains doutes quant à l'avenir prochain de notre pays si cet état de choses continuait. Si mes souvenirs sont exacts il me semble qu'il ne partageait pas les opinions des honorables membres qui siègent près de lui, parce qu'on a dit dans cet Chambre que plus grande serait la différence entre les importations et les exportations, plus grande aussi serait la richesse du pays. Le gouvernement ne peut pas partager cette opinion, ce qui a été prouvé par la discussion qui a eu lieu à ce sujet. On a dit dans la presse et ailleurs que notre augmentation d'exportations allait provoquer prochainement une crise commerciale. J'ai cru qu'il était de mon devoir, dans ma position, de me renseigner à ce sujet, afin de trouver si dans les quatre années qui viennent de s'écouler, il y avait quelque preuve de difficulté ou de crise dérivant de cette cause, c'est-à-dire, s'il y avait une différence dans la demande du change, ou des facilités ou moyens de payer pour ces importations.

Nous avons eu à pourvoir, M. l'Orateur, pendant les quatre dernières années, non seulement à un montant de \$33,000,000 d'excédant des importations sur les exportations, mais encore au change d'un montant de \$32,000,000 d'intérêt sur la dette et les fonds d'amortissement (une moyenne de \$8,000,000 par an), et nous devons examiner

si nous sommes en position ou si nous avons été en position depuis 4 ans de faire face à cette somme sans aucune difficulté, sans nous créer d'embaras pour le change des paiements de l'autre côté de l'Atlantique. Sommes-nous en position, et avons-nous été en position de faire face à cette somme sans aucune difficulté ?

J'ai la satisfaction de dire, M. l'Orateur, que nous l'avons fait sans embarras ni difficulté. Ajoutez les \$32,000,000 transmis pendant les quatre années aux \$33,000,000, la différence entre les importations et les exportations, et vous avez \$65,000,000. Comment y a-t-on fait face ? Ce sont des données sûres que nous avons et je suis heureux que nous y avons fait face sans aucun difficulté. D'abord le gouvernement du Canada a négocié pour \$8,000,000 d'emprunts en plus des paiements que l'on avait à faire de l'autre côté de l'Atlantique. Ces \$8,000,000 naturellement étaient disponibles pour le change et ont été apportés dans le pays, en or. De plus, nous avons reçu \$4,500,000 de l'arbitrage de la commission des pêcheries, ce qui fait \$12,500,000. Nous avons environ \$30,000,000, appartenant au gouvernement du Canada, en navires engagés dans le commerce étranger. Nous restons en dessous de la vérité en admettant que ces \$30,000,000 rapportent 10 pour cent à leurs propriétaires. Tout homme qui s'occupe de navigation dira que c'est un résultat ruineux si l'on considère la dépréciation de la valeur du navire ; mais en le prenant comme base, nous avons reçu sous forme de change pour paiements de fret à l'étranger \$3,000,000 par an, et en quatre ans on arrive au montant de \$12,000,000. Pendant ces quatre ans nous avons exporté en bois, grains et autres produits du Canada pour \$350,000,000. Les déboursés se sont élevés à cinq pour cent sur la valeur de la cargaison, soit \$17,500,000. En outre, M. l'Orateur, on a perçu environ \$1,500,000 pour assurances sur les vaisseaux qui ont péri pendant cette période. Nous avons encore le produit de la vente des obligations des gouvernements provinciaux et des actions de la compagnie du chemin de fer du Pacifique, qui ont été payées par des personnes résidant à l'étranger, formant un total de \$15,000,000. Il a été avancé, soit par le proposeur, soit par le second de l'Adresse en réponse au Discours du Trône, que l'argent apporté dans le pays par les immigrants s'éleva l'an dernier à \$10,000,000 ; mais je ferai un estimé très bas, j'en porterai le chiffre à \$10,000,000 pour les quatre années.

Ayant pourvu au paiement des intérêts, du fonds d'amortissement et

du change nécessaire pour combler la différence entre les importations et les exportations, il nous reste, pour ces items seuls, un excédant de \$3,000,000 à \$4,000,000. Dans ces circonstances, je crois que nous pouvons envisager l'avenir sans crainte, pourvu que nous maintenions entre les importations et les exportations une proportion plus juste que ne le fut celle de 1871 à 1878, ou même de 1867 à 1871, ou de 1874-75 jusqu'à 1879; ce que nous espérons pouvoir faire, grâce à cette politique. Je maintiens qu'il en sera ainsi, si nous parvenons à garder la même proportion qu'aujourd'hui; et je dois dire que pour ma part, je ne mets pas la grande augmentation des importations au nombre des bienfaits invariables. Si les consommateurs se servent de ce qui se rentre dans le pays, si le peuple peut acheter les marchandises qui sont importées, c'est un signe de la prospérité du pays. L'honorable chef de l'opposition a appelé l'attention de la Chambre sur une observation que j'ai faite à un de mes amis, un marchand de Saint-Jean, et que j'ai probablement répétée plus tard en public. J'aurais dit à cette personne que si j'étais engagé dans le commerce, tout en ayant son âge, je me lancerais pendant dix ans avec toute l'énergie possible, et qu'ensuite je retrécirais le cercle de mes opérations. Je suis persuadé que vu les dépenses que nous faisons chaque année dans le but de développer rapidement les vastes territoires du Nord-Ouest; vu les capitaux considérables apportés dans le pays par les immigrants; vu que l'an dernier nous avons importé au-dessus de \$1,000,000 en effets de colons, importation qui ira en augmentant, et qui ne peut naturellement nous créer d'embarras financier; je suis persuadé, dis-je, que la réaction qui se fait sentir périodiquement sera retardée, et que le pays peut compter sur un nouveau septennaire de prospérité.

M. l'Orateur, si nos hommes d'affaires ne se laissent pas entraîner par notre prospérité actuelle, s'ils sont prudents, s'ils n'importent pas au-delà des besoins du pays, s'ils ne font pas des ventes risquées, je suis certain que le pays sera à l'abri de tout désastre financier pendant sept ans et je dis que les craintes qu'on exprimait que nous ne pourrions pas rétablir l'équilibre entre les exportations et les importations sont en partie dissipées.

Nous voyons en effet que, tandis que pour la première période de quatre années la différence était de \$12,000,000, pour la seconde de \$36,000,000, et pour la troisième de \$36,000,000,—cette année, malgré notre prospérité et la grande importation qui en est résultée, la balance contre nous n'a été que de \$8,333,000.



On a prétendu, monsieur l'Orateur, que notre politique étant l'opposé de celle de la mère-patrie, il en résulterait que l'Angleterre nous repousserait avec indignation et que notre crédit en souffrirait à l'étranger. Je vous demanderai, monsieur l'Orateur, si notre crédit a baissé à l'étranger? Je ne puis le constater, puisque notre position s'améliore d'année en année. Comme je l'ai déjà dit, en 1879 nos obligations étaient cotées à quatre ou cinq pour cent au-dessous de celles du gouvernement de la Nouvelle Galles du Sud, qui sont cotées au plus haut chiffre parmi les valeurs des colonies sur le marché monétaire de Londres. Aujourd'hui, nous les dépassons de deux pour cent. Les honorables députés de la gauche diront qu'il faut attribuer cela à l'abondance de l'argent, mais cette explication ne serait pas satisfaisante.

Qu'on me permette de donner quelques explications au sujet de la valeur de nos obligations aujourd'hui. La politique du gouvernement, qui nous procure un joli excédant chaque année, a inspiré de la confiance aux capitalistes et c'est une des causes de la hausse de nos valeurs. Comment ces valeurs seraient-elles cotées aujourd'hui, si, considérant que pendant les quatre dernières années nous avons dépensé \$36,000,000 à compte de capital, que pendant la même période nous avons racheté des débetures au montant de \$20,000,000 ainsi que d'autres obligations échues à ces époques, si, au lieu d'avoir des excédants, d'avoir augmenté les ressources du pays placées en dépôt auprès du gouvernement, si, au lieu d'avoir retiré \$3,500,000 par année des biens de la Couronne, nous avions un déficit, tandis que nos dépositaires des banques d'épargne n'avaient pas augmenté,—et, qu'en raison de tous ces contretemps, nous aurions été obligés de contracter un emprunt de \$10,000,000, et de demander aux capitalistes anglais d'accepter nos obligations pour ce montant,—je demanderai de nouveau comment seraient cotées nos valeurs dans des circonstances semblables? Elles auraient été cotées au-dessous de celles de la Nouvelle Galles du Sud comme auparavant, tandis qu'aujourd'hui elles sont cotées au plus haut chiffre parmi les valeurs de toutes les autres colonies sur le marché de Londres. Il est probable qu'elles se maintiendront à la tête, parce que, à part nos dettes de \$25,000,000 qui deviendront dues en 1885, et \$10,000,000 que nous avons payées en partie, et que nous allons achever de payer d'ici à trois ou quatre ans, si nous continuons à accumuler des excédants de trois à quatre millions par année et de recevoir des dépôts de banques d'épargne pour le même montant, d'ici à ce

que le chemin de fer du Pacifique soit terminé, nous n'aurons pas besoin d'aller sur le marché monétaire anglais, si ce n'est pour renouveler des dettes échues, et alors il est facile de comprendre que nos valeurs ne baisseront pas. Mais si nous n'avions pas d'excédants ni d'argent provenant des épargnes du peuple, si nous étions obligés d'aller en Angleterre pour emprunter, nous aurions vu baisser notre crédit, qui n'a jamais été meilleur qu'aujourd'hui auprès de nos compatriotes de la mère-patrie.

Les honorables députés de la gauche, M. l'Orateur, ont exprimé une autre crainte. Ils ont prétendu que l'imposition de droits sur les produits agricoles, ce qui exige qu'ils soient passés en entrepôt en Canada, serait préjudiciable au commerce; que cela diminuerait le chiffre des exportations et qu'il n'était pas judicieux d'imposer ces droits. Un des honorables députés de la gauche, qui ne siège plus maintenant en parlement, fit observer qu'une somme considérable était payée aux compagnies de chemins de fer pour le transport des produits agricoles des Etats-Unis aux ports de mer du Canada, pour être de là transportés en Europe. Ses arguments auraient produits de l'effet s'ils eussent été appuyés sur des faits; mais un peu plus tard, on constata que grâce aux mesures adoptés par le ministre des douanes, il n'existait que peu de difficultés relativement au transport des produits américains par les chemins de fer du Canada. On a constaté une grande augmentation pour 1878-79 et pour 1879-80, tandis qu'en 1881 il y eut diminution comparativement à 1879-80, et les députés de la gauche n'ont pas manqué de le faire remarquer. Il y eut donc une diminution très considérable dans les exportations des produits naturels de ce continent et aux Etats-Unis et en Canada. Mais je puis dire ici que l'année dernière il y a eu une augmentation de près de \$1,000,000 dans les exportations des produits américains du port de Montréal seul, et la quantité eût été plus considérable si la récolte de blé n'eût pas manqué, ce qui a porté également sur les exportations des ports américains.

La diminution dans les exportations des ports canadiens a suivi la même proportion que la diminution des ports américains; mais n'eût été le défaut de la récolte du blé, les exportations eussent été aussi considérables qu'elles l'ont été dans n'importe quelle année de 1879 à à cette année—une année exceptée.

Il est manifeste, cependant, qu'à venir à aujourd'hui il y a eu non une diminution, mais une augmentation; cette augmentation n'a pas été

aussi considérable pendant l'année dernière ou ces deux dernières années qu'elle ne l'a été dans les deux années antérieures.

Le gouvernement a toujours tenu à protéger le commerce : il aurait hésité longtemps avant d'adopter toute mesure de nature à diminuer le commerce d'exportation des ports du Canada. Toute notre politique, la politique des deux gouvernements depuis 1867, a été de faire tout ce que permettaient les ressources du pays pour augmenter les facilités du commerce d'importation et d'exportation des ports du Canada.

Depuis la Confédération, il a été dépensé \$1,200,000 pour l'établissement de phares, signaux de tempête, etc., afin de donner plus de facilités à notre commerce de transport, et la dépense en rapport avec l'entretien de ses travaux s'est accrue de \$250,000 par année depuis la Confédération.

Ces chiffres prouvent que tous les gouvernements et tous les parlements ont compris l'importance de cette question et je n'affirmerai pas qu'avant la fin de cette session, on ne demandera pas à la Chambre de contribuer davantage à cette dépense, afin de nous assurer, si possible, une proportion plus considérable du commerce d'exportation des États-Unis.

On ne saurait critiquer la politique du gouvernement là-dessus quand nous voyons que ça été leur politique constante, dans tous les projets de loi pour le chemin de fer du Pacifique Canadien, de diriger le commerce du grand Ouest, l'été sur Montréal, et l'hiver sur d'autres ports du Canada.

La Chambre et le pays peuvent être sûrs que le gouvernement n'adoptera ou ne continuera à appliquer aucune mesure qui aurait pour effet de diminuer en aucune façon la nature et l'étendue des exportations par nos propres ports.

On a dit encore, M. l'Orateur, qu'on s'apercevrait, par l'opération de ce tarif, que ce n'était pas un tarif protecteur et que si ce n'était pas un tarif protecteur, il ne serait pas un tarif de revenu, que nous étions pris entre les cornes d'un dilemme et que nous devions échouer d'une façon ou d'une autre. Est-il nécessaire, M. l'Orateur, que je produise les données que je possède pour prouver que ce tarif a été un tarif protecteur? Je crois devoir le faire, parce que, avant la fin de ce débat, je n'ai aucun doute que, parce que les moyens d'achat de la population du Canada ont été tels que celle-ci a continué à augmenter ses importations et sa consommation, quelques députés de l'opposition verront dans ce fait une preuve que le tarif a échoué comme tarif protecteur.

Eh bien, M. l'Orateur, voici quelques chiffres que je crois important de donner pour ajouter à la preuve qui a dû s'imposer à l'attention de tout député de cette Chambre à quelque part qu'il soit allé dans le pays. S'il n'avait pas les yeux fermés, il a dû voir surgir les industries nouvelles, se développer les industries déjà existantes et un plus grand nombre de personnes s'engager dans ces industries.

En 1877-78, la quantité de laine importée en Canada pour des fins de fabrications était de 6,230,084 lbs contre 9,646,684 lbs en 1881-82, une augmentation de 50 pour cent, outre une consommation plus grande de notre propre laine.

Le coton brut importé en 1877-78 était de 7,243,413 lbs contre 19,342,059 lbs en 1881-82, ou une augmentation de plus de 175 p. cent.

Rien ne témoigne d'une façon plus exacte de l'augmentation dans la fabrication des cotonnades dans le pays que l'étendue des importations de la matière première, parce que cette matière première n'est pas indigène au pays.

Pour les cuirs, en 1877-78, la valeur des importations était de \$1,207,300, tandis qu'en 1881-82, la valeur des importations était de \$2,200,000, une augmentation de près de cent pour cent.

La consommation de charbon est encore un bon moyen de juger de la force et de l'étendue des machines qu'il sert à mettre en mouvement. En 1877-78, la consommation du charbon, non compris la Colombie-Anglaise, était de 1,665,401 tonnes, et en 1881-82, de 2,525,297 tonnes, une augmentation de 859,896 tonnes. Ces chiffres donnent une idée de la demande de l'article nécessaire pour mettre en mouvement les machines employées dans nos diverses industries en Canada.

Nous avons encore un bon critérium. Qu'on aille où on voudra, je sais que les fabricants de machines ont toutes les commandes qu'ils peuvent remplir, et le fait est qu'ils en ont à tel point qu'ils sont incapables de suffire aux demandes de leurs clients, qui se voient par suite obligés de s'adresser aux Etats-Unis. Qu'on aille où on voudra, on trouve les fabricants souriants, paraissant parfaitement satisfaits de ce qu'ils ont à faire.

Quels sont les faits? En 1877-78, la valeur des machines importées en Canada était de \$283,633, pendant qu'en 1881-82, elle a été de \$2,194,446, une augmentation de près de 700 pour cent, outre l'augmentation dans le nombre des machines fabriquées dans le pays et qui sont elles-mêmes une preuve indiscutable du développement de nos industries manufacturières.

Quant aux craintes exprimées par nos amis sur la prospérité ou le progrès de nos industries manufacturières, je crois que ces faits doivent suffire à les calmer.

On a prétendu aussi que le tarif allait élever le prix du charbon et n'activerait pas l'exploitation des mines de charbon du Canada.

Je crois avoir déclaré, en 1879, que le gouvernement était d'opinion que dans quatre ou cinq ans, la quantité de charbon produite en Canada serait augmentée de 400,000 tonnes. Dans quatre ans, elle a augmenté de 5 à 600,000 tonnes. Il est donc évident que cette politique développe l'exploitation du charbon au Canada.

Je puis dire qu'il y a des indications que dans la Nouvelle-Ecosse seule, dans deux localités rapprochées des mines de charbon, la consommation de charbon cette année excèdera de 70,000 tonnes celle de l'année dernière. Je crois que c'est là une assez bonne preuve qu'en ce qui regarde cette industrie en particulier la politique nationale a été un succès.

Il y a encore une industrie que le gouvernement s'était engagé distinctement à encourager, c'est-à-dire le rétablissement et le développement des raffineries de sucre en Canada, et de notre commerce avec les pays qui le produisent. Nous avons perdu notre commerce direct avec les pays qui produisent le sucre, à tel point qu'en 1877-78, six pour cent seulement du sucre consommé en Canada venaient directement de ces pays. Cet état de choses a été changé. L'année dernière 87 pour cent de la quantité consommée venaient directement des pays qui produisent le sucre. Cela prouve assez clairement, je crois, que nous avons rétabli notre commerce avec les Indes Occidentales.

On a dit cependant que cette politique mettrait des millions dans la poche des riches raffineurs de sucre, qui ne donneraient de l'emploi qu'à un nombre restreint de personnes, et coûterait au peuple tant d'argent, par l'augmentation du prix du sucre, qu'il vaudrait mieux pour lui payer la pension de ceux qui devaient être employés dans ces raffineries plutôt que de se départir de l'ancien système. Or, j'ai eu en ma possession un état soigneusement préparé de la valeur du sucre raffiné à New-York et en Canada à des dates fixes pour tous les mois de l'année dernière, et suivant cet état, les consommateurs du Canada ont eu leur sucre raffiné à 67 cents par 100 lbs. meilleur marché qu'aux Etats-Unis. Ce tableau s'applique surtout au sucre granulé, mais il s'applique encore avec plus de force à l'autre sucre. S'il en est ainsi, et si

100,000,000 lbs de sucre ont été consommés en Canada, cela représente une économie de \$670,000.

Il peut être vrai qu'il en est résulté un déficit dans le revenu, mais prenez une bonne moitié de cette somme et portez l'autre moitié au revenu et vous aurez encore une somme considérable, économisée par le peuple du Canada, en sus de l'établissement de cette industrie importante et du rétablissement de notre commerce avec les pays qui produisent le sucre. Sources directes et indirectes d'emploi pour des milliers de personnes et encouragement donné à une industrie que le gouvernement et le parlement ont cru qu'il était très désirable de rétablir. Les résultats, dans mon opinion, sont si satisfaisants que les députés de la gauche, qui se sont opposés à cette politique, devront abandonner leurs objections.

M. PATERSON (Brant)—L'honorable ministre voudrait-il donner les chiffres en cours à New-York et à Montréal ?

Sir LEONARD TILLEY—Je serai très heureux de les donner. Je n'étais pas en cette Chambre en 1874, mais j'ai lu le discours du Budget et je me rappelle que le ministre des finances du temps exprima le regret qu'il n'y eût pas d'ex-ministre des finances pour répondre à son discours du budget. Après avoir lu la réplique que lui donna un député qui n'était pas un ex-ministre des finances, je ne me hasarderai pas à rien dire de tel aujourd'hui, parce que je pourrais avoir à rencontrer un adversaire plus formidable qu'autrefois. Je suis sûr que j'en aurai un qui sera plus courtois, car je comprends que c'est l'honorable député qui vient de me poser cette question qui doit me répondre. Je donnerai à l'honorable député les chiffres qu'il a demandés.

On a dit que notre tarif, s'il réussissait comme tarif protecteur, ne donnerait pas un revenu. Aujourd'hui, cependant, l'embarras vient de ce qu'on dit qu'il donne un revenu trop considérable. J'ai quelques faits à soumettre à la Chambre qui sont très remarquables et très importants en ce qui concerne les revenus créés par le tarif. J'ai fixé sur le papier quelques-uns des articles, 15 ou 18 items, dont nous avons retiré pendant l'année dernière une augmentation de recettes de \$6,689,000, comparée à 1877-78. Ils valent la peine que je les donne à la Chambre.

Les vins nous ont donné, l'année dernière, comparée à 1877-78, une augmentation de recettes de \$195,977 ; les spiritueux, douanes et accises, \$1,237,635. Je suis heureux de dire que ce n'est pas tout à fait

une augmentation de consommation, mais il y avait une augmentation de droits qui tendait à amener ce résultat. Autrement, ce pourrait être pour nous un sujet de regret. Sur les tabacs et cigares, droits et accises, l'augmentation a été de \$364,000; sur les soieries, les satinades, et les étoffes de luges, \$731,000; machines, \$498,000; sur les produits de la ferme, l'augmentation de revenu, résultant de l'effet de cette politique sur les produits agricoles importés des États-Unis, a été de \$532,000; sur les fruits verts, \$57,000; fruits secs, \$91,000.

Nous avons retiré des toiles, sur lesquelles il n'y avait qu'une augmentation de droits de  $2\frac{1}{2}$  pour cent, une augmentation de revenu de \$152,000 sur 1878, preuve que le peuple a aujourd'hui plus le moyen d'acheter; augmentation sur les fourrures préparées, \$63,000; bijouteries, \$68,000; montres, \$74,000; or et argent travaillés, \$53,000; verreries, argenteries et objets plaqués en argent, \$143,000.

Et voici, fait étonnant, que malgré l'augmentation de fabriques de coton en Canada, et le fait que la quantité de coton brut ainsi consommée ici a augmenté de 200 pour cent, les importations ont été plus grandes l'année dernière qu'en 1878, de l'espèce de coton non-fabrique dans le pays, et que le total des droits perçus a dépassé de \$1,230,000 celle perçue de 1877-78, nonobstant la grande augmentation du nombre de nos filatures de coton. Sur les lainages, plus fins l'augmentation du revenu a été de \$1,189,000, ce qui fait une augmentation totale de \$6,689,000. Une grande partie de cette somme est le produit de droits sur des articles qui ne sont certainement pas de nécessité, mais des articles que le peuple consomme quand il en a les moyens.

Nous voyons donc comment il se fait que ce tarif qui a donné plus d'emploi à un plus grand nombre d'hommes et de femmes dans le pays, a produit en réalité une grande augmentation de recettes dues, pour une grande partie, à l'état de prospérité actuel du peuple.

Jamais, dans l'histoire du pays, le peuple n'a payé aussi facilement et avec autant de bonne volonté. Aujourd'hui nous n'entendons plus de murmures au sujet des taxes; car, lorsque le peuple jouit de la prospérité, que le travail ne fait pas défaut—et il est du devoir du gouvernement et des représentants du peuple de voir, en tant qu'il est en leur pouvoir, à ce que les classes ouvrières ne manquent pas d'ouvrage—le peuple, dis-je, est heureux.

Ceci démontre clairement, à mon point de vue, que le tarif a protégé

les intérêts du pays, et que de plus, il nous a rapporté des revenus. Je crois avoir répondu aux objections que les honorables députés de la gauche ont soulevées en 1879. On a soulevé une foule d'autres objections et il en surviendra peut-être de nouvelles, mais je me borne, pour le moment, à répondre à celles dont je viens de parler.

Avant de parler des dépenses de 1883, je désire appeler l'attention de la Chambre sur les changements que l'on se propose de faire au tarif, lesquels seront soumis sous peu au comité général de la Chambre. Je dirai que ces changements sont proposés dans le but d'abord de réduire les taxes d'un million ou d'un million et un quart, et, en second lieu, afin d'accorder des pouvoirs que nous ne pouvions accorder en 1879, vu qu'il fallait auparavant juger des effets du nouveau tarif. Les articles qui sont considérés comme matière brute pour le fabricant sont libres de droits. En 1879, nous n'en avons pas agi ainsi parce que nous n'étions pas certains si le tarif donnerait des résultats satisfaisants et nous procurerait les revenus que nous voulions obtenir. Mais considérant qu'il a dépassé notre attente, nous avons proposé à la dernière session, et nous proposons encore aujourd'hui, d'enlever les droits de dix pour cent sur les articles qui ne sont pas fabriqués dans le pays, et nous offrons la matière brute aux fabricants, libre de droits, afin qu'ils puissent profiter de ces avantages.

Nous aurions agi de même en 1879 si nous avions été certains de l'effet du tarif.

J'ajouterai, monsieur l'Orateur, que nos entrepreneurs voisins ont décidé, si la chose est possible, de donner, à n'importe quel prix, accès à nos marchés à leurs manufacturiers. Ils distribuent des circulaires au sujet de certains articles et croient que s'ils pouvaient s'emparer de nos marchés pendant un an ou deux, ils deviendraient maîtres du marché, et c'est ce qu'ils s'efforcent de faire.

En conséquence, chaque fois que l'expérience nous aura démontré que la concurrence est suffisante parmi nos propres manufacturiers pour que nous puissions nous procurer un article à aussi bon marché, et même à meilleur marché qu'il ne se vendait auparavant, nous nous proposons de demander au gouvernement que le marché soit retenu pour ces manufacturiers.

Dans certains cas, nous avons pris du temps avant d'en venir à une décision, et nous pouvons donc attendre encore un an, afin de constater les résultats de l'opération du tarif relativement à certaines indus-



tries, et nous ne sommes pas décidés à demander au parlement de faire des changements maintenant quant à ces industries. Mais, quant à d'autres, lorsque nous serons convaincus que nous avons fabriqué par le passé un article à meilleur marché ou à aussi bas prix qu'avant l'opération de ce tarif, nous demanderons au parlement de protéger ces fabriques.

Je passerai maintenant à la liste des articles libres de droits. Nous nous proposons d'ajouter à la liste les agates, les rubis, les perles, les saphires, les émeraudes, les opales non polies, les grenats. Les teintures anilines sont aujourd'hui sur la liste des articles libres de droits, mais nous nous proposons de faire le changement suivant : Que toutes ces teintures, en paquets de plus de 5 lbs soient admises libres de droits.

Une grande quantité de ces teintures est importée en Canada et nous adoptons pour cet article la même règle que celle que nous avons suivie relativement aux graines de jardin importées en petits paquets.

Actuellement le papier qui enveloppe ces paquets entre en franchise et la main d'œuvre n'est pas taxée ; nous nous proposons donc que les paquets de moins de cinq livres soient frappés d'un droit de 10 pour cent.

La cellulose en feuilles ou en morceaux, les peintures sèches, les oxides métalliques, le zinc, le cobalt et le ferblanc sont ajoutés à la liste.

Les forêts à pointe de diamant dont on se sert pour découvrir les minerais, et qui sont souvent importés dans le pays, sont frappés actuellement d'un droit de dix pour cent. Ils sont importés par des personnes qui cherchent à découvrir des mines pour encourager le développement de nos richesses minérales, et c'est pourquoi nous demandons au parlement d'enlever ces droits.

La teinture noire jais, les plumes, la pluche pour la confection des chapeaux, de soie ou de coton, qui étaient frappées auparavant d'un droit de dix pour cent, sont ajoutées à la liste des articles exempts de droits. Le kainite ou potasse allemande et les sels dont on se sert pour les fertilisants sont aussi ajoutés à la liste. Ces articles ont été jusqu'à présent frappés d'un droit de 20 pour cent.

Le bois que l'on importe des Etats-Unis pour la fabrication des machines à coudre, et qu'on ne peut se procurer ici, sera exempt de droits, ainsi que le bran de scie provenant du noyer et d'autres espèces.

de bois. On s'en sert pour fabriquer certains articles et actuellement il est frappé d'un droit de 20 pour cent, mais comme, à titre de gouvernement paternel, nous nous proposons de soigner les moindres intérêts du peuple, et qu'on s'en sert pour certaines manufactures en le mêlant à d'autres articles, nous l'avons placé sur la liste d'articles libres de droits. On ajoutera aussi à la liste les eaux minérales de toutes espèces, ainsi que le hickory scié en raies de roues, sans être autrement travaillé.

Ensuite pour ce qui regarde les effets de colons :

Autrefois, on levait un impôt sur les instruments de musique, les machines à coudre, le bétail, les charrettes et autres effets de personnes venant s'établir dans le pays. On veut aujourd'hui que ces effets, ayant un an d'usage, soient admis en franchise. Les droits de dix pour cent sur l'asphalte seront aussi enlevés.

Je passe maintenant à une question qui a été souvent discutée, depuis quatre ans, tant en parlement qu'au dehors, celle qui a trait aux droits sur les livres.

On a insisté auprès du gouvernement pour que les livres destinés aux institutions scientifiques, aux bibliothèques publiques et aux maisons d'éducation, fussent admis en franchise. On proposait que ceux qui ne sont pas imprimés en Canada fussent admis en franchise. Le gouvernement trouve qu'il ne lui était pas possible d'adopter cette proposition, parce qu'on ne pouvait attendre des milliers de percepteurs par tout le pays tout intelligents et capables qu'ils soient, de savoir si ces livres importés étaient préparés ou étaient de nature à être préparés dans le pays, et il devenait par conséquent impossible de leur imposer ce devoir. Nous ne pouvions dire que tous les livres seraient admis en franchise, parce que la fabrication des livres et l'industrie de l'impression dans le pays constituent des intérêts importants.

Nous avons déclaré distinctement, quand nous avons imposé un droit de 15 pour cent. au lieu de celui de 5 pour cent que nous le faisons afin d'encourager ces industries dans le pays, et après avoir longuement étudié la question, nous n'avons pas trouvé que nous pouvions accepter les propositions faites dans certains quartiers.

Mais le gouvernement s'est demandé comment il pouvait régler cette question pratiquement, afin de rencontrer, en partie sinon en tout, les vues des auteurs de ces propositions. Dans ces circonstances, nous avons décidé de soumettre à la chambre la proposition que j'ai l'honneur de présenter.

Voici une autre difficulté qui se présente. Les bibliothèques auraient leurs livres en franchise, tandis que les personnes résidant à une distance de ces bibliothèques auraient à payer un droit de 15 pour cent, ce qui serait injuste. Nous considérons donc que nous ne pouvons faire d'exception, car en le faisant nous commettrions une injustice. En conséquence, moyennant une perte de \$50,000, nous proposons que les livres imprimés il y a plus de sept ans, ou imprimés par aucune institution scientifique ou aucun gouvernement, et qui ne seront pas destinés à des fins de commerce, soient admis en franchise.

Cette exception s'appliquera probablement à la moitié des livres qui sont importés, les droits perçus l'année dernière ayant atteint le chiffre de \$100,000 environ. Elle s'appliquera aux ouvrages des anciens auteurs, à une partie des livres de référence dont on a besoin dans les bibliothèques, et une grande partie des livres destinés aux maisons d'éducation ; mais lorsqu'on voudra se procurer les romans à la mode du jour, il faudra payer des droits de 15 pour cent, et les éditeurs canadiens continueront à publier les livres qu'ils ont imprimés jusqu'à présent.

Un monsieur me disait l'autre jour : "Si vous admettez en franchise les livres qui ne sont pas publiés au Canada, que ferai-je, moi, comme auteur ? Il me faudra aller aux États-Unis, y faire publier mes livres, et je les ferai entrer ici en franchise. Je profiterais ainsi des deux marchés, et je n'aurais pas d'encouragement à les faire imprimer au Canada, au contraire, je serais encouragé à aller les faire imprimer aux États-Unis."

M. MACKENZIE.—Ai-je compris que l'honorable ministre veut admettre en franchise tous les ouvrages d'écoles ?

SIR LEONARD TILLEY.—Non, seulement les livres de toutes espèces publiés il y a plus de sept ans.

M. MACKENZIE.—J'ai compris que les livres à l'usage des maisons d'éducation seraient admis en franchise.

SIR LEONARD TILLEY.—Non, on y a fait des objections. Voici la liste des articles admis en franchise : Chronomètres et boussoles pour navires ; cuivre en feuilles, autrefois taxé de 10 pour cent ; vieux fer et acier, déchets et ferrailles ; poutres, feuilles, plaques et équerres en fer, courbes pour navires en fer ou navires mixtes. Nous construisons actuel-

lement au Canada, et nous allons probablement continuer à construire les navires mixtes, charpente en fer, baux en fer, cuirassés en bois, et le fer qui doit servir à cette fin sera libre de droits, parceque les navires arrivant dans le pays seraient, à titre de navires anglais, admis en franchise, selon l'acte concernant les vaisseaux marchands. Je dois dire que le gouvernement a eu beaucoup de difficultés à traiter la question du fer : d'un côté c'est une matière brute pour le plus grand nombre de nos manufactures ; d'un autre côté, le gouvernement tient à encourager cette importante industrie autant que possible, puisque le fer tire sa plus grande valeur de la main d'œuvre, ce qui veut dire le travail du pays. Depuis l'exploitation du minerai, la fouille du charbon et la conversion du charbon en coke jusqu'aux opérations finales, sa valeur consiste presque entièrement dans la main d'œuvre qu'il nécessite ; c'est donc une très importante industrie. Le gouvernement doit offrir en comité une résolution que, le et après le 1<sup>er</sup> juin prochain, et pendant une période de trois ans, on donnera, à titre d'encouragement de cette industrie, une prime de \$1.50 par tonne sur tout le fer en gueuse produit en Canada ; et de \$1 par tonne, pendant une seconde période de trois ans. Nous ajoutons à la liste en franchise, l'iodo brut, le marbre en blocs de 15 pieds cubes et au-dessus ; en dalles sciées à la manière ordinaire, sur les deux côtés, réduit de 15 à 10 pour cent. En franchise, l'essence de rose, le fil de platine, la graine d'anis, de coriandre, de fenouil, de fénugrec ; éperons et échasses de potiers ; peaux et enveloppes de saucisses, non nettoyées ; la racine de valériane ; le fil de cuivre ou de laiton, rond ou plat ; le fil de fer ou d'acier, galvanisé ou étamé, jaugeant quinze et moins. Il y a aujourd'hui en Canada des industries qui s'occupent de la manufacture des cordages et câbles en fer. Les cordages de navire sont admises en franchise à présent : ceci a pour résultat de gêner nos fabricants, puisqu'il y a un impôt de 15 pour cent sur le fil employé dans cette manufacture ; nous nous proposons donc, vu qu'il n'est pas probable que nous fabriquions les fils jaugeant quinze et moins, d'admettre en franchise le fil employé dans la fabrication des tamis et articles de ce genre. Les barres ou lisses en acier pour chemins de fer, les éclisses et l'acier pour la fabrication de scies seront admises en franchise jusqu'à la fin de la session. Plus loin j'aurai à vous proposer à ce sujet certains arrangements. Maintenant pour en arriver aux articles sur lesquels sera faite une réduction de droits. D'abord le bougran, dont on se sert beaucoup dans certaines manufactures, sera réduit de 20 à 10 pour cent.

Les couverts de bouton de 20 à 10 p. c. ce qui viendra en aide aux industries du pays. La poussière de charbon, 20 pour cent *ad valorem*, à la place de droits spécifiques. On importe cet article dans l'ouest du Canada, où il sert aux manufacturiers. Sous le tarif actuel, il est taxé de 50 cents, si c'est de la poussière de charbon dur, de 60 cents, si c'est de la poussière de charbon bitumineux. Ceci était un fort impôt sur cet article, dont on se sert dans cette section ; nous voulons la diminuer à 20 pour cent *ad valorem*. Les fruits secs, de 25 à 20 pour cent ; le noir de fumée et noir d'ivoire de 20 à 10 pour cent. La mine de plomb, nitrate et acétate, de 20 à 5 pour cent, comme le blanc de plomb sec et le rouge de plomb sec. Les cuirs, peaux d'agneau, de mouton, de chevreuil, de daim, de caribou et d'antilope préparées et teintes ou non, de 15 à 10 pour cent. Ces cuirs servent aux gantiers, ainsi que le chevreau tanné et teint ou non, qui maintenant est admis à 15 pour cent. La pâte de réglisse de 20 à 15 pour cent. Le marbre en blocs, de 15 pieds cubes et au-dessus, en franchise, de moins de 15 pieds cubes, 10 pour cent. Le marbre en dalles, sciées des deux côtés, de 15 à 10 pour cent. La toile cirée et les cuirs vernis pour valises de 30 à 15 pour cent. Papier-étoupe pour faux-cols, de 10 à 5 pour cent. Les pierres précieuses, émeraudes, grenats, agates et opales polis, 10 pour cent. Les épices, excepté la muscade et la fleur de muscade non moulues, de 20 à 10 p. c. ; les épices moulues ne subissent pas de changement. Le tabac et le tabac à priser, droits spécifiques réduits de 25 à 20 cents la livre. Je dois dire ici, que comme les Etats-Unis ont réduit les droits d'accis sur le tabac et le tabac en poudre de 16 à 8 cents la livre, le gouvernement s'est vu obligé, pour bien des raisons, de réduire nos droits d'accis sur le tabac fabriqué avec la feuille importée de 20 à 12 cents, et sur le tabac fabriqué avec la feuille canadienne, de 8 à 2 cents, et nous voulons établir des règlements favorables aux cultivateurs de tabac, puisqu'on ne tire qu'un faible montant du tabac canadien. L'esprit de térébenthine de 20 à 10 p. c. Les cloches, à l'exception de celles pour les églises, qui sont admises en franchise, droit uniforme de 30 pour cent, ce qui évitera les difficultés qui sont survenues par le passé lorsqu'elles étaient taxées selon qu'elles étaient faites en airan ou en autre composition. Les étoffes, autres que celles fabriquées avec du coton ou de la laine, droit uniforme de 30 pour cent. Nous avons eu également des difficultés dans cette branche, à cause de ce que quelquefois l'étoffe était faite en partie de coton et en

partie de laine, et quelquefois, en partie de caoutchouc. Elles ont donc été frappées d'un droit spécifique de 30 pour cent. L'éther, sulfurique ou nitrique, 20 pour cent. On a douté si ces articles devaient payer les mêmes droits que les alcools, ou être classés parmi les articles non énumérés, alors on a imposé un droit de 20 pour cent. Tissus imperméables, maintenant taxés selon l'étoffe, 35 pour cent. Les marmalades et les gelées, maintenant mêmes droits que les bonbons, 6 cents la livre spécifique. On a eu quelques difficultés par le passé à l'égard de la valeur de ces articles et nous sommes décidés, après un mûr examen, de fixer les droits à 6 cents la livre spécifique. Les lanternes magiques et les instruments d'optique, maintenant taxés selon le matériel, fixés à 25 pour cent. La différence de matériaux employés dans leur fabrication a causé quelques discussions, alors on veut leur imposer un droit uniforme de 25 pour cent. Les anodes en nickel, 10 pour cent, droit actuel ; nous les spécifions pour en déterminer la classe, qui était douteuse. Quant aux huiles à lubrifier, on a changé le texte du tarif, afin d'éviter certaines difficultés et fixer le taux ; mais les droits restent tels que le département les a toujours prélevés. La vaseline et les autres préparations de pétrole, en fût, 5 cents, et en bouteilles, 6 cents la livre. Les raisons sont les mêmes dans ce cas.

M. BLAKE.—Quelle est l'arrangement pour les huiles à lubrifier ?

SIR LEONARD TILLEY.—Il n'est question que de régler la difficulté qu'on a soulevée ; mais on prélèvera les mêmes droits qu'auparavant.

M. BLAKE.—Quel droit imposez-vous ?

SIR LEONARD TILLEY.—Il reste tel qu'il était.

M. BLAKE.—Mais l'honorable ministre n'annonce pas ce qu'il se propose de faire.

SIR LEONARD TILLEY.—Les droits sont de 25 pour cent. Ensuite les porte-feuilles et porte-monnaie—il a été question, si on ne devait pas les classer avec les valises et porte-manteaux en cuir ; afin de régler cette question, nous les avons mis sur cette liste. J'arrive maintenant à une proposition importante à l'égard des étoffes en laine, que nous allons mettre au rang des laines ; les étoffes à robes et pour costumes d'une largeur moindre que 25 pouces, et ne pesant pas plus

de trois onces par verge carrée, étant mis à 20 pour cent. J'attire l'attention de la chambre sur ce sujet, que je trouve important. Partout dans le pays il y a eu de la difficulté à fixer des droits uniformes sur certaines classes de marchandises. Dans un endroit, on a collecté  $7\frac{1}{2}$  cents par lb. et 20 pour cent, et ailleurs 20 pour cent ; alors on a fixé ce taux afin de bien définir les droits sur ces articles. Le département a décidé que ce serait comme suit ; les articles d'une largeur moindre que 25 pouces, et ne pesant pas plus de 3 onces par verge carrée, payeront 20 pour cent, et les articles plus larges et plus pesants — classe d'étoffes qu'on fabrique au Canada — seront sujets à un plus fort impôt. Nos officiers de douane pourront ainsi collecter des droits uniformes par tout le pays. Ceci a une grande importance, comme il sera facilement compris par les députés qui sont dans les affaires, et l'honorable ministre des douanes s'est donné beaucoup de peine à ce sujet.

M. BLAKE.—L'honorable ministre veut-il dire qu'on continue les droits actuels sur les étoffes plus larges et plus pesantes ?

SIR LEONARD TILLEY.—Oui, les étoffes plus larges et plus pesantes seront soumises aux mêmes droits qu'à présent ; il n'y aura que les étoffes étroites, ayant moins de 25 pouces de large, qui seront à 20 pour cent.

Dernièrement des députations se sont rendues auprès du gouvernement pour lui demander de contribuer à la protection du gibier du pays, et le gouvernement demandera au parlement de défendre, pour les raisons qu'on exposera, l'exportation de daims, de dindes sauvages et de cailles. Dans la province d'Ontario, qui est la plus intéressée, les américains se rendent pour tuer le gibier à droite et à gauche, et finiront bientôt par l'exterminer, si on n'y met ordre. Le gouvernement en a défendu l'exportation, mais il est plutôt du domaine du parlement de la Puissance de se charger des défenses d'exportation, et alors on se propose, au moins pour le moment, de défendre l'exportation de daims, de cailles et de dindes sauvages, et d'imposer une pénalité en cas d'infraction.

J'arrive maintenant, M. l'Orateur, aux articles sur lesquels nous nous proposons d'augmenter les droits. L'acide acétique est une préparation qui varie beaucoup quant à la force, et aux Etats le droit est en raison de la force ; mais ici l'importation n'en est pas assez considérable pour

justifier les fortes dépenses qu'en entrainerait l'examen. On augmente donc le droit de 12 à 15 cents.

Les fabricants de vinaigre se plaignent de ce que l'article importé étant très fort, et dilué après son importation, ils ne peuvent vendre aux bas prix des importateurs. Quant aux autres acides, les importateurs les mêlent quelquefois, et ainsi parfois mêlent l'acide sulfurique à d'autres qui sont admis à 20 pour cent, afin d'éviter les droits plus élevés sur l'acide sulfurique. Les acides mixtes vont donc payer 25 pour cent au lieu de 20 pour cent.

L'absinthe est encore un article qu'on importe dans le Canada, et qui se trouve, je crois, dans la liste des spiritueux non énumérés, mais comme c'est une boisson délétère, nous nous proposons de lui imposer un droit de \$2 par gallon.

Les teintures anilines en paquets pesant moins de 5 lbs seront admis à 10 cents; les instruments et machines aratoires, ainsi que machines portatives, pioches, pelles, fourches et houes, payeront un droit spécifique et droit *ad valorem* équivalant à 35 pour cent. Nous avons décidé de fixer ce chiffre après un examen soigné de la valeur de ces articles, qui sont au nombre de ceux que je désignais dans mes observations sur la politique du gouvernement par rapport au changements dans le tarif. Si vous examinez les listes de prix des maisons américaines à Winnipeg, vous verrez qu'ils offrent leurs instruments agricoles à juste le prix de nos manufacturiers; même quelques individus, qui étaient agents pour nos manufacturiers, sont devenus agents pour les manufacturiers américains, ce qui porte à croire que ceux-ci leur font une part plus libérale que ceux-là. Il en résultera, qu'à moins de changements, les Américains chasseront nos manufacturiers du marché et hausseront ensuite les prix des instruments. Nos manufacturiers nous font voir que leurs prix sont aussi bas que ceux des fabriques des Etats-Unis. Nous demandons donc au parlement qu'ils ne soient pas privés de ce marché, et à cette fin nous proposons une augmentation du tarif, puisqu'il est certain que les canadiens qui font ces instruments peuvent les faire et les vendre à aussi bon marché que les Américains, et les vendent actuellement de 10 à 15 pour cent meilleur marché qu'en 1878.

M. BLAKE.—Quelle est la proportion entre le droit spécifique et le droit *ad valorem* ?

SIR LEONARD TILLEY.—Nous nous proposons de la fixer à 35 pour cent. Elle est actuellement à 25 pour cent.



M. BLAKE.—Quelle proportion en est spécifique ?

SIR LEONARD TILLEY.—Environ la moitié.

M. BLAKE.—Quelle est la proportion entre le droit spécifique et le droit *ad valorem* ?

SIR LEONARD TILLEY.—Une moitié chaque, je crois. On a appliqué le même principe de droits spécifiques et *ad valorem* aux voitures, comme je ferai remarquer à la chambre bientôt. Dans bien des cas, on envoie en Canada une marchandise inférieure, dont on couvre les imperfections de mastic et de vernis, et qu'on méprise ; le gouvernement a décidé que le seul moyen d'empêcher cela était d'imposer un droit spécifique et *ad valorem*.

Les couvre-pieds et couvertures piquées, maintenant 20 pour cent, paieront 27½ pour cent, les lacets de bottines et de souliers seront à 30 pour cent au lieu de 20 pour cent. Ces articles sont faits dans le Canada et peuvent se vendre à aussi bon marché que ceux qu'on importe, pourvu que le marché soit assuré. Les bretelles sont changées de 25 à 30 pour cent ; les cartes à jouer de 35 pour cent. à 6 cents le paquet ; les voitures, de 30 pour cent à un droit spécifique et *ad valorem* équivalant à 35 pour cent, selon le principe qu'on a appliqué aux instruments aratoires.

M. BLAKE.—La proportion est-elle également divisée ?

SIR LEONARD TILLEY.—Oui, je crois que c'est 15 à 20 pour cent. *ad valorem*, et la balance est spécifique. Les voitures d'enfants seront aussi soumis au même droit. Les cordages de toute espèce, 20 pour cent. Les cordages pour navires sont à présent à 10 pour cent, et les autres à 20 pour cent, d'où il résulte que tout le cordage actuellement importé en Canada est pour navires. Nous nous proposons de frapper tous les cordages du même droit, 20 pour cent. Dix cents par tonne seront ajoutés à la prime accordée aux constructeurs de vaisseaux dans la Puissance. Nous faisons ce changement afin d'avantager les fabricants de cordages au Canada, qui aujourd'hui sont sans protection. Les cotons imprimés ou teints seront augmentés, après le premier janvier prochain, de 20 à 27½ pour cent. On est à construire des établissements au Canada pour la manufacture de ces articles. Lorsqu'on a changé le tarif en 1879, nous n'avons imposé des droits

que comme tarif de revenu. Nous avons annoncé qu'aussitôt que les capitalistes canadiens seraient prêts à les fabriquer ici, nous les traiterions comme les autres articles admis à la protection, comme ces manufactures ne fonctionneront pas avant le premier janvier prochain, le tarif nouveau ne prendra effet qu'alors.

Les boîtes à bijoux, à montre, etc., doublées en satin ou en soie, seront haussées de 25 à 30 pour cent. Le matériel est admis aujourd'hui à 30 pour cent, et nous voulons améliorer la position des manufacturiers ici en frappant l'article importé de 30 pour cent. Le jonc ou rotin fendu sera admis à 25 pour cent au lieu de 20 pour cent. Il y a un établissement de ce genre à Woodstock qui fournit aux fabricants de meubles du jonc fendu d'aussi bonne qualité et à aussi bon bon marché que celui qu'on importe, et il est à désirer que cette industrie, qui peut devenir une des plus florissantes du pays, soit encouragée par la protection.

Advenant six heures, la séance est levée.

---

#### APRÈS L'INTERMISSION.

SIR LEONARD TILLEY. — Quand l'Orateur a levé la séance j'énumérais les articles sur lesquels les droits seront augmentés. Je crois que le dernier article a été le jonc fendu. Le jonc doit être augmenté de 20 à 25 pour cent. Nous voulons aussi changer les droits sur les fruits en boîtes fermées hermétiquement, lesquels varient à présent selon que le fruit est sucré ou non sucré. Il y a eu de si nombreuses tentatives de faire passer le fruit sucré au tarif le plus bas, que nous voulons imposer un droit uniforme de trois cents par boîte d'une livre. Les couchettes en fer seront classées parmi les meubles et payeront un droit de 35 pour cent. Sur les vitrines pour étalage il y aura un droit spécifique de \$2 ajouté aux droits de 35 pour cent imposés actuellement. Le crin tissé sera augmenté de 20 à 30 pour cent ; on fabrique ici un crin de première classe qui se vend à aussi bon marché que celui qu'on importe, et les fabricants demandent seulement qu'on leur assure le marché. Les tapis et nattes en chanvre sont augmentés de 20 à 25 pour cent *ad valorem* ; les mèches pour lampes de 20 à 30 pour cent ; la musique imprimée de 6 cents à 10 cents ; la livre le papier de fantaisie de 25 à 30 pour cent comme la

tapisserie ; les pompes en fer, droit spécifique de 50 cents ajouté aux droits de 25 pour cent imposés actuellement. Après le premier juillet prochain, alors qu'on travaillera l'acier en Canada, l'acier en lingots, barres, feuilles ou rouleaux payera \$5 par tonne. Les limes, actuellement à 30 pour cent, payeront un droit spécifique de cinq cents par lb., pour une longueur moindre que neuf pouces, et de trois cents par lb. pour une longueur de neuf pouces et au-dessus. L'étain en cristaux payera 20 pour cent ; le vinaigre sera augmenté de 12 cents le gallon à 15 cents le gallon impérial ; les légumes, les tomates, ainsi que les pois et le blé d'indé en boîtes, 2 cents par boîte d'une livre. Les tomates ont payé jusqu'ici 2 cents par boîte, nous voulons y joindre les pois et autres légumes de conserve en boîtes.

J'ai fait remarquer que les droits d'accise sur le tabac seront diminués ; je propose d'en faire autant pour les cigares, qui sont maintenant admis à 40 cents la livre. Il est proposé, de cette date au premier juillet prochain, de fixer à 30 cents par livre les droits d'accise sur les cigares fabriqués avec du tabac importé, et après le premier juillet, lorsqu'on aura préparé les estampilles et que le département aura pris toutes ses mesures pour le changement, d'imposer \$3 par mille. Ceci fera une différence en faveur des fabricants de \$1.80 par mille, après le premier juillet, les droits de douane restant tels qu'ils sont. Pour les cigares fabriqués avec le tabac canadien, le droit d'accise sera de \$1.50 par mille, après le premier juillet, mais jusqu'alors il sera encore de 15 cents par livre. Voilà tous les articles je crois, à l'exception d'un que je ne me rappelle pas avoir mentionné, mais que je suis sûr se trouve dans les résolutions, c'est-à-dire la toile à voiles, qui paye maintenant 5 pour cent. Une grande partie de cette grosse toile a été importée depuis un an ou deux pour voiles de vaisseaux, de chaloupes et de barques de pêche ; cependant on a trouvé qu'une proportion assez considérable—une fois jusqu'à 170,000 verges—quoiqu'importé pour voiles, avait servi à faire des tentes dans le Nord-Ouest. Comme cela nous cause une perte de revenu, et que les fabricants en souffrent, nous ne voulons faire aucune exception, et simplement remettre 20 pour cent aux importateurs lorsqu'ils nous prouveront que la toile a servi pour navires et pour voiles, ce qui met le fabricant dans une meilleure position qu'auparavant et rend justice égale à tous les importateurs.

Je dois dire maintenant, M. l'Orateur, que dernièrement une députation importante a eu une entrevue avec les ministres au sujet du déve-

loppement de nos relations de commerce avec les pays à sucre, notamment les Indes occidentales, qui produisent le sucre et autres denrées importées par la Puissance, afin d'augmenter l'échange des produits indigènes et des manufactures du Canada contre ceux des Indes occidentales.

On a répondu à cette députation que le gouvernement approuvait ce projet, et qu'il avait l'intention de demander au parlement, si l'on pouvait conclure de tels arrangements, de faire une réduction de droits en faveur des pays où l'on fabrique le sucre, pourvu que ceux-ci fassent une réduction équivalente sur les produits du Canada. Au lieu de demander maintenant au parlement de réduire les droits sur le sucre et la melasse, nous nous proposons de continuer nos démarches pour obtenir de nouveaux renseignements, dans le but de développer nos relations de commerce avec les Indes occidentales, si la chose est possible.

Nous avons rencontré des obstacles sérieux par le passé parce que les revenus de ces colonies ne sont pas considérables. Ces colonies désirent beaucoup que leurs produits soient admis en Canada, mais lorsque nous leur demandons de réduire les droits sur les produits canadiens, elles hésitent parcequ'elles ne peuvent diminuer leurs revenus que très difficilement.

Relativement à Cuba, nous avons proposé au gouvernement espagnol, par l'entremise du commissaire du gouvernement canadien à Londres, de demander au parlement de voter un subside en faveur d'un steamer qui ferait le service entre le Canada et Cuba, sous le drapeau français, offrant de payer ce subside nous-même si les produits du Canada étaient admis aux mêmes conditions que ceux transportés sous le drapeau espagnol.

Cette proposition, après avoir été prise en considération, n'a pas été acceptée. On a fait d'autres propositions au gouvernement espagnol, mais jusqu'à présent, elles n'ont pas été acceptées, mais je dois dire qu'elles n'ont pas encore été refusées, comme celle d'accorder un subside à un steamer sous le drapeau français; elles ont été prises en considération. Pendant la vacance du parlement, le gouvernement a l'intention d'entamer des négociations avec les Indes occidentales et les autres pays qui produisent les sucres et le café, afin de s'assurer s'il y aurait possibilité de conclure des arrangements pour réduire, à la prochaine session du parlement, les droits sur les sucres et les melasses, pourvu, qu'en échange, on nous accorde une réduction de droits sur les produits du Canada.

Nous nous sommes efforcés également de négocier et de conclure des arrangements avec la France, ce qui aurait permis aux produits canadiens d'être admis dans ce pays à des conditions plus favorables qu'aujourd'hui. Jusqu'à présent, bien que les négociations ne soient pas rompues, mais soient encore pendantes, nos efforts n'ont pas été couronnés de succès.

Je désire déclarer ici, en ce moment, au nom du gouvernement, que si nous ne réussissons pas à conclure des arrangements satisfaisants avec les gouvernements qui ne placent pas les produits naturels et manufacturés du Canada sur un pied égal à celui de tout autre pays, nous demanderons au parlement, à la prochaine session, d'imposer un droit additionnel de 10 pour cent sur leurs produits, jusqu'à ce qu'ils nous accordent ces conditions.

Voilà la politique du gouvernement sur ces questions, et bien que nous n'ayons pu nous rendre à tous les désirs que nous ont manifestés diverses députations qui ont eu des entrevues avec le gouvernement, nous sommes convaincus que nous adoptons, dans les résolutions que nous allons soumettre à la chambre, une politique destinée à fortifier les intérêts manufacturiers et industriels du Canada, pourvu que le parlement les sanctionne.

Je passe maintenant à la recette et à la dépense pour le prochain exercice.

Je porte le revenu des douanes pour le prochain exercice à \$21,500,000, une somme moindre que celle que nous calculions pour l'exercice courant, parce que les modifications projetées dans le tarif amèneront une perte, dans le revenu des douanes et de l'accise, de \$1,000,000 à \$1,200,000, certainement \$1,000,000. J'évalue le revenu de l'accise à \$5,400,000, ce qui est \$500,000 de moins que nous calculions pour l'exercice courant. La réduction serait plus grande, mais nous allons perdre \$300,000 en droits d'accise durant l'exercice courant, parce que les fabricants de tabac savaient parfaitement que le congrès des Etats-Unis se proposait d'y réduire le droit sur le tabac; ils savaient également bien qu'il fallait réduire le droit ici, et conséquemment, les acheteurs n'ont pas acheté plus que ce qui leur était absolument nécessaire, et ceux qui avaient un fonds en magasin ne l'ont pas augmenté.

Nous perdrons donc, en droit d'accise sur le tabac, \$300,000 ou \$400,000 durant l'exercice courant.

Je porte à \$1,750,000 les recettes des postes ; à \$3,000,000 le revenu des travaux publics ; à \$800,000 l'intérêt sur les placements ; et à \$800,000 le revenu provenant de diverses autres sources, ce qui fait une recette totale de \$33,250,000.

Les estimations actuellement soumises à la chambre sont de près de \$30,000,000, et des estimations supplémentaires vous seront soumises, qui nécessiteront une dépense additionnelle, cependant je crois que nous pouvons raisonnablement porter le surplus à \$300,000 pour le prochain exercice.

L'estimation de la dépense, pendant le prochain exercice, comparée à l'estimation de la dépense pendant l'exercice courant, accuse une augmentation de plus de \$1,000,000. L'augmentation est comme suit : service des postes, \$220,000. Une augmentation très considérable pour le prochain exercice est nécessitée par la raison que les affaires ont augmenté à tel point dans ce service, que l'arrangement conclu avec le Grand-Tronc et qui mettait à la disposition du département des postes la moitié d'un wagon pour les fins postales, a été insuffisant, et que nous avons été obligés de conclure des arrangements pour avoir un wagon complet, ce qui entraîne une augmentation de dépenses, sur le Grand-Tronc seul, de \$25,000. De même l'augmentation des affaires sur le chemin de fer Intercolonial, pour le même service, a obligé le département des postes de demander que ce chemin fût admis aux mêmes privilèges que les autres chemins de fer et qu'on lui accorde une augmentation pour les fins postales. Sans doute, ceci équivaut à prendre de l'argent dans une poche et le mettre dans une autre, puisque le chemin de fer Intercolonial appartient au gouvernement, mais cet arrangement a été trouvé à propos, et a nécessité une augmentation de \$33,000. Dans le Nord-Ouest, l'augmentation proposée s'élève à quelque chose comme \$57,000, de sorte que ces trois items seuls constituent une augmentation de près de \$120,000. Et puis, on nous demande d'ouvrir de nouveaux bureaux de poste. Le fait est qu'il ne se passe pas de jour ni de semaines que nous ne recevions, des vieilles provinces, des demandes à l'effet que le gouvernement agrandisse les bureaux, et comme les recettes pour ce service augmentent dans une proportion à peu près égale à la dépense, nous espérons que les recettes provenant de cette source, quoiqu'elles ne s'élèveront pas tout-à-fait à \$220,000, puisque le montant payé aux chemins de fer est plus élevé que ce qu'on a déjà payé, et qu'il ne rapporte rien au trésor,

compenseront en grande partie cette dépense. La dépense est réglée en grande partie sur la recette, car tous les maîtres de poste, ceux des villes exceptés, reçoivent comme salaire 40 pour cent de leurs recettes, et les recettes augmentant, le salaire augmente, comme aussi les dépenses du département.

Les honorables députés verront en examinant les estimations déposées sur le bureau de la chambre que l'augmentation dans les estimations du service civil est de \$130,000, somme plus considérable que depuis bon nombre d'années. Je puis dire que sur cette somme, \$32,000 ont déjà été payées, sous forme de salaires, à même le crédit voté pour les explorations géologiques. Dans le département seul du directeur-général des postes, il y a 19 ou 21 employés qui étaient préposés à l'empaquetage et payés à même les contingents, mais qui ont été transférés au service civil, en vertu de l'acte concernant la dépense du service civil, ce qui constitue sous ce chef une augmentation de quelque chose comme \$13,000.

Dans le département de l'intérieur, l'ouvrage a augmenté si rapidement et dans des proportions si énormes, que pour suffire aux exigences de l'établissement des vastes territoires du Nord-Ouest par les arpentages, les ventes et les répartitions des terres, l'augmentation de la dépense dans ce département s'élève à \$130,000. Le ministre de l'agriculture demande, pour le prochain exercice, \$200,000 de plus que la somme votée pour l'exercice courant.

L'honorable ministre de l'agriculture demande \$200,000 de plus que l'année dernière. Les sommes dépensées par le département d'agriculture pour aider à l'immigration très considérable, ne provoqueront d'opposition, ni dans le parlement ni dans le pays, si les résultats en sont tels que nous le prévoyons.

On propose d'augmenter de \$265,000 la dépense pour les travaux publics. Comme nous avons le revenu, il y a une demande croissante de ces travaux publics, et dans nombre de cas, on verra que les loyers que paient actuellement les départements des douanes et de l'accise, les bureaux des poids et mesures et le département des postes sont à peu près équivalents à l'intérêt sur la dépense proposée.

L'augmentation dans les subsides postaux sera de \$48,000. Cette somme a pour but de faire face à la dépense que va occasionner l'établissement de deux nouvelles lignes de vapeurs, faisant chacune un service mensuel, ce qui donnerait un service de tous les quinze jours,

entre l'Allemagne, la Belgique et le Canada, afin d'encourager et de développer le commerce entre le Canada et ces pays. Les arrangements à cette fin sont près d'être conclus.

Il y a aussi une augmentation de \$22,000 dans le service des phares et des côtes. Elle a pour but de diminuer pratiquement le prix du fret, d'augmenter la valeur de tous les articles d'exportation et de diminuer le coût des articles importés en Canada.

L'augmentation dans les dépenses au sujet des douanes est de \$45,000, dont \$25,000 pour le Manitoba et le Nord-Ouest. Les députés comprendront facilement la raison de cette augmentation, quand je leur dirai que cette année, Manitoba viendra en troisième lieu dans la Confédération en ce qui concerne le revenu, de sorte qu'on ne peut éviter d'augmenter la dépense, le travail étant augmenté. On peut dire la même chose en ce qui regarde l'accise. L'augmentation pour travaux publics et canaux est de \$26,000 ; pour les terres du Canada \$30,000, et il y aura probablement une dépense de \$150,000 pour les fins de la milice en vertu du bill actuellement soumis à la chambre.

A ces sommes, il faudra ajouter, si la proposition est adoptée par le parlement, la prime à payer aux maîtres de forges pendant le prochain exercice.

Dans ces circonstances, M. l'Orateur, bien que nominalement il paraisse y avoir une grande augmentation dans la dépense, il y aura pratiquement, même pendant le prochain exercice, une compensation très considérable dans les départements où ces argents seront dépensés. Et je puis dire ceci : que bien que j'aie déclaré l'année dernière que la taxation nécessaire pour faire face à la dépense du Canada était de 13 cents par tête moindre que la moyenne de 1874-78, et pour l'exercice courant d'un centin de plus, l'augmentation proposée aujourd'hui, si l'on prend la moyenne des trois années, laissera la taxation à peu près la même qu'elle était de 1874 à 1878, nonobstant le fait, comme je l'ai déjà dit, qu'à la fin de cette année nous aurons dépensé \$40,000,000 pour le chemin de fer du Pacifique, l'agrandissement des canaux, le prolongement et l'équipement du chemin de fer Intercolonial et les arpentages dans le Nord-Ouest. Dans ces circonstances, je crois que le pays ne s'opposera pas à une augmentation de dépense quand il verra que la taxation nécessaire n'en est pas augmentée.

Permettez-moi, maintenant, M. l'Orateur, d'appeler l'attention de la chambre pendant quelques minutes sur le verdict de juin dernier. Ce



verdict a été très caractérisé, M. l'Orateur, et très emphatique, en face des déclarations de nos adversaires que le pays avait été trompé en 1878. Quand le gouvernement vint avec des résolutions donner une forme à la politique qu'il avait annoncée lors des élections de 1878, on prétendit que ces résolutions ne justifiaient pas les déclarations faites. On savait qu'une politique générale avait été émise par l'honorable chef du gouvernement, alors chef de l'opposition, ayant pour but la protection des industries nationales ; on savait également qu'aux élections de 1878, cette politique générale avait été soumise au pays. Mais lorsque nous sommes arrivés ici en 1879, et pendant les années suivantes, nous avons vu nos adversaires se lever dans cette chambre et accuser les ministres individuellement, et le gouvernement comme corps, de n'avoir pas accompli leurs promesses. Eh bien, M. l'Orateur, nous avons la satisfaction de savoir qu'après avoir été actualisée, adoptée par le parlement, mise en opération pendant trois ans, un appel au peuple a envoyé dans cette chambre une majorité des deux tiers de ses représentants pour appuyer cette politique.

Il y a encore le fait plus significatif que huit des ministres du gouvernement libre-échangiste antérieur à 1878, ainsi que l'ex-Orateur libre-échangiste, ont perdu leur élection.

Ce verdict est tranché encore, parce qu'on nous disait dans le dernier parlement que cette politique aurait l'effet de faire sortir de l'Union les petites provinces. En a-t-il été ainsi? Quel est le verdict? Deux tiers des députés élus en juin dernier sont envoyés ici pour appuyer cette politique, et je crois que les députés qui faisaient partie de la dernière Chambre me pardonneront si je dis que j'éprouve un orgueil particulier, une satisfaction particulière d'être ici aujourd'hui comme le représentant du Nouveau-Brunswick, parce que ceux qui sont dans cette Chambre depuis trois ou quatre ans savent combien de fois on m'a reproché de ne pas représenter les vues de ma province natale.

Nous n'avions malheureusement que peu de partisans en 1878 pour appuyer cette politique ; mais aux élections générales de 1882, quel a été le verdict? Bien qu'on m'ait spécialement accusé de mal représenter ce que serait la politique du gouvernement, ma province a envoyé ici une majorité pour appuyer cette politique.

M. l'Orateur, la majorité qui appuie cette politique dans le pays est plus grande que dans la représentation de cette Chambre. Voilà un autre fait important.



J'ai pris la liberté de dire à l'honorable chef de l'opposition, à la dernière session et à la session précédente : " Si vous comptez jamais passer de ce côté de la Chambre, vous devez accepter la politique nationale." Maintenant je prétends que le verdict donné en juin dernier a été des plus tranchés, et prouve la vérité de mes avancés : que les députés de la gauche doivent accepter la politique nationale, s'ils veulent espérer arriver de ce côté de la Chambre.

Le fiat a été prononcé, et il sera immuable et le voici : que la main doit périr qui essaiera d'enlever une seule pierre de la base ou une seule arche de la structure de l'édifice national dont la base a été posée avec tant de soin, et la structure surveillée avec tant d'habileté par le très-honorable député dont je n'ai pas besoin de donner le nom. J'ai dit en 1880 et 1881 que chaque fois que des élections auraient lieu, cette politique serait appuyée par l'électorat ; qu'après avoir été inscrit pendant cinq ans dans notre code de lois et avoir reçu des perfectionnements de temps à autre, elle ne serait jamais abrogée, tant que le Canada serait le Canada.

Dans ces circonstances, je désire déposer sur le bureau de la Chambre les résolutions que j'ai l'intention de proposer, quand nous nous formerons en comité, en conformité de cette politique et en vue de la perfectionner.

